

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Garonne

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAPEYROUSE-FOSSAT
SEANCE du 11 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne GONZALEZ

Nombre de membres					Date
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Convocation
23	12	16	4	20	07/03/2024

Présents : Mesdames Messieurs GONZALEZ – ALAUX – BRESSAND - DESCAMPS - DOUSSAT - ECHERBAULT GOIGOUX – GOTTI - GRANZIERA - JIMBERGUES DIETRICH - MILLERAND - SEBASTIANELLI - SPITZ – VACARESSE - VASSAL - ZANCHETTA

Procurations : Mme ZORZI à Mme ALAUX, Mme FONS à Mme GOIGOUX, Mme ROUBERT à Mme SPITZ, M. VINTILLAS à Mme GONZALEZ

Absents : Mmes m. RAMOND A - RAMOND E – ROUJAS

Secrétaire de séance : Mme ALAUX

Objet : Vote Affectation résultats 2023 du budget Assainissement

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 863.06
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
C. Résultats antérieurs reportés	0.00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	162 863.06
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	265 328.77
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-63 064.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	162 863.06
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	162 863.06
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 4 abstentions (Mmes Doussat, Gotti, Jimbergues-Dietrich, M. Vassal) :

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation 2023 en investissement sur le budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La secrétaire de séance,
Marie-Christine ALAUX




A LAPEYROUSE-FOSSAT, le 12 mars 2024
Le Maire,
Corinne GONZALEZ



REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com